



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

Sixième réunion du Groupe de travail consultatif et technique informel à composition non limitée sur le Fichier mondial (GRWG6)¹

Rome, Italie², 12 décembre 2022

POINTS À EXAMINER

I. CONTEXTE

Le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement de la FAO (Fichier mondial) a été conçu comme un outil de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). Le Comité des pêches de la FAO (COFI) a fourni des orientations sur son champ d'application et son objectif et a demandé à un groupe de travail consultatif et technique informel à composition non limitée, le Groupe de travail sur le Fichier mondial (GRWG), de fournir des conseils sur plusieurs questions techniques spécifiques.

La conception, la structure et les caractéristiques du Fichier mondial sont ainsi définies lors des réunions du GRWG, puis partagées avec le COFI pour approbation, le cas échéant. Cinq réunions³ du GRWG ont eu lieu de 2015 à 2019, date à laquelle elles ont été interrompues par la pandémie de covid-19.

Le Système d'information du Fichier mondial de la FAO a été lancé dès avril 2017, mais alors qu'il était accessible uniquement aux Membres de la FAO, en 2018, il est devenu accessible à tous. Le système est depuis lors utilisé par 66 États au total et il a recueilli des informations sur près de la moitié de la flotte mondiale éligible⁴.

II. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DES RÉUNIONS IMPORTANTES

PRINCIPAUX RESULTATS DU COFI34 ET DU COFI35

La trente-quatrième session du Comité des pêches (COFI34), qui s'est tenue en février 2021, a reconnu le rôle que joue le Fichier mondial dans la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA) et d'autres instruments et initiatives internationaux, et a appelé à poursuivre le développement du Fichier mondial et à accroître la soumission d'informations par les Membres sur leurs flottes, avec des mises à jour périodiques, le cas échéant.

La trente-cinquième session du Comité des pêches (COFI35), qui s'est tenue en septembre 2022, a pris note des efforts continus déployés par les Membres pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche

¹ Se tiendra en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

² Siège de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

³ <https://www.fao.org/global-record/meetings/fr/>

⁴ Navires ayant actuellement un numéro OMI et entrant dans le champ d'application du Fichier mondial.

INDNR, y compris par la mise en œuvre des accords internationaux et des directives volontaires pertinents, ainsi que des mécanismes régionaux, mais s'est dit préoccupé par le fait que la pêche INDNR constitue un problème grave dans la plupart des régions et a appelé à une coopération accrue et à un partage des informations aux niveaux national, régional et mondial; le COFI35 a salué le lancement de la deuxième version du Fichier mondial et a réitéré un appel à renforcer l'engagement en faveur d'une participation plus large au Fichier mondial, réaffirmant l'importance pour les Membres de télécharger et de mettre à jour les informations sur leurs flottes.^[L]^[SEP]

PRINCIPAUX RESULTATS DU TWG-IE2

Prenant note des conclusions de la cinquième réunion du GRWG (GRWG5), la deuxième réunion du Groupe de travail technique sur l'échange d'information du PSMA (TWG-IE2) a convenu que les informations sur les navires disponibles dans le Fichier mondial pourraient fournir des données importantes sur les navires au Système mondial d'échange d'information (GIES) du PSMA. Certains participants ont souligné que la nature volontaire du Fichier mondial ne devrait pas limiter son utilisation pour la mise en œuvre du PSMA, y compris par son lien avec le GIES. Le TWG-IE2 a convenu que la participation active des États au Fichier mondial peut être un élément important pour maximiser le potentiel du Fichier mondial à soutenir le fonctionnement du GIES.

PRINCIPAUX RESULTATS DU GRWG5

Le GRWG5 s'est félicité des nouvelles positives concernant la participation accrue des Membres, qui s'est traduite par une augmentation du nombre de navires dans le Système d'information du Fichier mondial. Il a encouragé la participation d'autres États et a appelé les États participants à continuer à télécharger d'autres navires et à fournir un plus large éventail d'informations sur leurs navires.

Le GRWG5 a fait état de difficultés liées au téléchargement et à la mise à jour des données dans le Système d'information du Fichier mondial. Il a noté que les développements prévus du Système amélioreraient ses performances, introduiraient des capacités d'édition plus larges, fourniraient des facilités de recherche supplémentaires, seraient compatibles avec les plateformes mobiles et amélioreraient les mécanismes de téléchargement actuels tout en en introduisant de nouveaux. En particulier, ces développements viseront à faciliter l'échange futur d'informations par le biais de mécanismes de téléchargement automatique de données, avec des liens avec la base de données d'IHS Maritime (devenu S&P Global), les bases de données des organes régionaux des pêches (ORP) et d'autres bases de données régionales existantes.

Notant qu'environ 25 000 navires de pêche se sont vu attribuer un numéro de l'Organisation maritime internationale (OMI), le GRWG5 a souligné la nécessité de mieux comprendre l'attribution des numéros de l'OMI et a noté que certains États éprouvent des difficultés à obtenir ces numéros pour leurs navires, en particulier les navires des États non anglophones. L'OMI et le Fonds caritatif Pew ont réitéré leur disponibilité et leur empressement à faciliter le processus. Rappelant que le numéro OMI est obligatoire pour qu'un navire figure dans le Système d'information du Fichier mondial, le GRWG5 a encouragé les États à obtenir des numéros OMI pour leurs navires.

Le GRWG5 s'est prononcé en faveur du Fichier mondial en tant qu'un des outils les plus importants pour une mise en œuvre efficace du PSMA, qui facilite la vérification croisée des informations et l'analyse des risques sur les navires lors de la prise de décision d'autoriser ou non un navire étranger à entrer et à utiliser un port désigné, et/ou de procéder à une inspection. Le GRWG a encouragé les États à télécharger et à mettre continuellement à jour leurs données afin que le Fichier mondial puisse soutenir la mise en œuvre du PSMA et a encouragé une participation accrue des États. Dans ce

contexte, certains participants ont reconnu l'intérêt de faire du Fichier mondial un outil indispensable à utiliser.

En ce qui concerne la classification statistique internationale type des engins de pêche (CSITEP), le GRWG5 a examiné les amendements présentés à la CSITEP de 1980, approuvés lors de la 25^e session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP), et a convenu que celle-ci devrait remplacer la version précédente utilisée dans le Fichier mondial comme liste de référence pour les engins de pêche.

En ce qui concerne la classification statistique internationale type des bateaux de pêche (CSITBP), le CWP, lors de sa 26^e session en 2019, a examiné et approuvé⁵ la proposition avancée par le GRWG5, notamment pour l'ajout de catégories de classification spécifiques pour les types de navires autres que les navires de pêche.

Le GRWG5 a reconnu l'importance d'utiliser des listes de référence normalisées pour la soumission des données dans le cadre du Système d'information du Fichier mondial. Dans ce cadre, le groupe a estimé que le Répertoire de Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et le transport (LOCODE/ONU) pourrait constituer une norme internationale appropriée pour identifier les ports au sein du système, compte tenu des développements récents, par exemple, les points focaux nationaux et les sous-codes. Cependant, étant donné que tous les ports n'ont pas actuellement reçu de LOCODE/ONU, le GRWG5 a proposé que le LOCODE/ONU soit l'option préférée ou qu'un autre code soit utilisé. Le GRWG a noté que lorsqu'un LOCODE/ONU n'a pas été encore attribué, il est possible d'en faire la demande.

Compte tenu de la révision de la liste LOCODE/ONU (dernière révision en date du 21 décembre 2018), le Secrétariat a invité le GRWG à évaluer si le LOCODE/ONU devrait être adopté comme code de référence pour les ports dans le cadre du Système d'information du Fichier mondial.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DU FICHIER MONDIAL

Le développement du Fichier mondial à ce jour a été possible grâce aux ressources de la FAO et au soutien complémentaire de plusieurs donateurs, notamment l'Union européenne, l'Islande, l'Espagne, la Suède et les États-Unis d'Amérique.

ÉQUIPE DU FICHIER MONDIAL

La FAO a participé activement à l'expansion de l'équipe engagée dans les activités liées à l'échange d'informations au niveau mondial (Fichier mondial et GIES). L'équipe comprend actuellement 13 spécialistes, entièrement ou partiellement dédiés à cette initiative. L'équipe du Fichier mondial-GIES est organisée autour de responsabilités principales, comme suit:

- 1) Équipe fonctionnelle (1 temps plein et 1 temps partiel): chargée de prendre des décisions stratégiques relatives aux systèmes, de gérer le projet et d'organiser les réunions et les contributions pertinentes.
- 2) Équipe chargée des produits (1 temps plein et 3 temps partiels): gestion quotidienne du développement informatique, élaboration des spécifications des nouvelles fonctionnalités et rôle principal dans les tests des nouvelles fonctionnalités.

⁵ www.fao.org/3/cb5201en/cb5201en.pdf

- 3) Équipe chargée du développement (5 personnes à temps partiel): responsable de tous les développements informatiques et de la maintenance du système.
- 4) Service d'assistance (2 personnes à plein temps): fournit un soutien quotidien aux utilisateurs, sensibilise activement les États pour accroître la participation et les nouveaux utilisateurs.

En outre, d'autres unités de la FAO sont impliquées et soutiennent le développement et la maintenance du Fichier mondial, notamment:

- La Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI): facilite le développement, la maintenance et l'aide aux applications logicielles, en veillant à ce que les produits et services de technologie de l'information (TI) soient fournis conformément aux normes de qualité et aux règlements de CSI/FAO. Plus précisément, CSI a contribué au travail de NFIFP dans les domaines suivants: la conception et le développement du site web du programme sur le Fichier mondial; le développement du prototype de Fichier mondial et de sa version initiale, tant au niveau des spécifications et de la documentation du système; le lancement de la phase pilote du Fichier mondial (décembre 2016) et parallèlement à sa première version opérationnelle (avril 2017); le lancement de la version publique du Fichier mondial (juillet, 2018) et plus récemment, au lancement de la deuxième version du Fichier mondial (août 2022); la maintenance et l'amélioration des composantes connexes, avec les tests et la correction des bogues, des erreurs et d'autres questions techniques; le déplacement vers l'infrastructure en nuage fournie par la FAO et la création de nouveaux environnements système; le soutien technique aux utilisateurs finaux, et des conseils pour les nouvelles versions du système, telles que la mise en œuvre d'un langage pour l'échange universel dans le secteur des pêches au sein des Nations Unies (FLUX/ONU), et pour la connexion aux systèmes d'enregistrement/registre régionaux et aux bases de données autorisées (par exemple, S&P Global).
- Le Bureau de la communication (OCC): responsable de toutes les activités officielles de communication externe et interne, assurant la cohérence et l'homogénéité des messages et des produits de communication de la FAO, et permettant une utilisation efficace des ressources liées à la communication dans l'ensemble de l'Organisation. OCC a contribué au travail de NFIFP dans les domaines suivants: illustration et agencement des couleurs propres à la FAO pour l'interface du Fichier mondial au niveau par exemple du logo et des bas de page; conseils sur les politiques et directives de communication de la FAO, notamment sur le matériel promotionnel et les publications, et la garantie de la protection des droits d'auteur concernant la propriété intellectuelle du Fichier mondial.

STRUCTURE DE LA DEUXIEME VERSION DU FICHIER MONDIAL

Le Fichier mondial est une application web composée de deux niveaux et composantes interdépendants, à savoir *l'unité initiale*, *l'unité finale* et les listes de *référence* standardisées, toutes hébergées sur une infrastructure sécurisée du cloud, acquise et gérée par la FAO conformément aux procédures standard.

L'administrateur ou serveur du Fichier mondial est la partie «cachée» de l'application, où les données du Fichier mondial et les listes de référence sont stockées et où les flux de travail sont exécutés, comme l'envoi de notifications automatiques aux Membres. Ces fonctionnalités sont autorisées par l'utilisation d'interfaces de programmation d'applications (API) documentées, garantissant une connexion numérique sécurisée aux clients autorisés.

La création d'API, de bibliothèques et d'autres composantes programmables sont quelques-unes des activités qui existent pour garantir les caractéristiques et les fonctionnalités déterminées par les spécifications de conception. Cela inclut des dispositions pour les liens bidirectionnels avec les systèmes internes et les systèmes tiers autorisés, tels que le GIES et S&P Global, respectivement, permettant l'importation et l'exportation de données bien réparties.

L'unité finale du Fichier mondial est la partie visuelle de l'application avec laquelle l'utilisateur interagit directement, par le biais de textes, d'images, de graphiques, de tableaux, de boutons, de menus et autres. À cet égard, l'accent mis sur une interface utilisateur (UI) et une expérience utilisateur (UX) solides a été la pierre angulaire de la nouvelle version du Fichier mondial, comme en témoignent sa vitesse, sa réactivité, son interactivité et sa compatibilité avec plusieurs appareils.

L'unité finale ne stocke pas de données et n'exécute pas d'opérations, mais les «délègue» au niveau de l'unité initiale. Le Fichier mondial utilise des listes de référence standardisées basées sur des systèmes de codage internationaux pour la saisie des données et le déroulement des opérations. En voici quelques exemples:

- pays/territoires: code pays ISO-3166 alpha-3;
- espèces: code ASFIS alpha-3 (connu sous le nom de code alpha-3 de la FAO);
- types de navires: code CSITBP (code alpha);
- types d'engins: code CSITEP (code alpha);
- zones: principales zones de pêche, divisions et subdivisions de la FAO.

Ces listes sont lues à partir de la base de données et mises à jour si nécessaire pour assurer une approche harmonisée des rapports établis, de la documentation et l'interopérabilité avec les registres régionaux et les autres systèmes.

En tant que système d'information mondial, le Fichier mondial est également disponible dans six langues de la FAO, dont l'anglais, le français, l'espagnol, l'arabe, le chinois et le russe. Au fur et à mesure que de nouvelles fonctionnalités sont ajoutées, les traductions sont mises à jour par le biais d'un outil d'administration interne, permettant un accès direct aux dictionnaires du système et leur modification.

Pour garantir la disponibilité et l'efficacité du système, le Fichier mondial s'appuiera sur l'infrastructure Google Cloud très fiable fournie par la FAO (par exemple, machines virtuelles, serveurs de bases de données et pare-feu), qui offre des avantages et une flexibilité considérables par rapport à l'hébergement traditionnel, notamment en termes de:

- ✓ Performance – ressources illimitées et l'équilibrage de charge grâce à plusieurs serveurs interconnectés, garantissant la vitesse et la fiabilité du système.
- ✓ Évolutivité – augmentation automatique des ressources allouées (par exemple, le traitement, la mémoire, le stockage et la bande passante) en fonction des besoins (c'est-à-dire l'augmentation du nombre d'utilisateurs ou du trafic).
- ✓ Sécurité – mécanismes de sécurité fiables grâce à des pare-feu avancés et des clés de cryptage pour garantir la confidentialité, l'intégrité des données, le cryptage et la récupération des données, conformément aux pratiques de la FAO.
- ✓ Coût – modèle de tarification variable, frais d'exploitation réduits par rapport à l'hébergement traditionnel.
- ✓ Maintenance – En tant que fournisseur d'infrastructure sous forme de services (IaaS), toutes les opérations de maintenance de l'hébergement en nuage sont gérées par la FAO.

Le Fichier mondial évoluant et gagnant en complexité, la FAO se prépare à héberger et à mettre à la disposition des États Membres et des ORGP divers environnements d'applications du Fichier mondial avec des sites web et des bases de données distincts, chacun ayant un rôle dédié:

- I. Production: version éprouvée et testée de l'application chargée de données réelles provenant d'entités autorisées pour répondre au champ d'application du Fichier mondial en tant qu'outil de lutte contre la pêche INDNR dans le cadre des instruments juridiques, notamment le PSMA, en assurant l'accès à des informations cohérentes et transparentes sur les navires.

- II. Sandbox: même version éprouvée de l'application permettant aux utilisateurs autorisés de tester les composantes du système en utilisant des données réelles ou fictives sans risquer ou compromettre les données dans l'environnement de production. Toutes les données de la Sandbox resteront confidentielles et toutes les notifications seront désactivées.
- III. Version Beta ouverte: version expérimentale de l'application chargée de données de test, permettant aux utilisateurs autorisés de prévisualiser et de tester les nouvelles fonctionnalités des prochaines versions tout en permettant le téléchargement de tous types de données. Toutes les données de la version Beta resteront également privées.
- IV. Autres environnements utilisés en interne par l'équipe de la FAO à des fins de développement et de test.

En tant que double système clé soutenant la mise en œuvre du PSMA, le Fichier mondial et le GIES ont été élaborés de façon harmonisée, suivant une approche parallèle au niveau de la conception de leur structure et des fonctionnalités du système. Cela facilitera non seulement les intégrations futures des composantes standard du système (par exemple, les listes de référence) et les mises à jour (par exemple, le téléchargement groupé), mais aussi l'efficacité et la durabilité à long terme de chaque application.

COMPOSANTES ET CARACTERISTIQUES DE LA DEUXIEME VERSION DU FICHIER MONDIAL

Après avoir rencontré diverses limitations entravant le développement et l'amélioration de la première version du Fichier mondial, la décision a été prise de développer une nouvelle version, la deuxième du Fichier mondial. Ce changement a également permis à l'équipe de passer d'une infrastructure partiellement obsolète à une infrastructure conforme aux normes actuelles de l'accord sur le niveau de service de la FAO, ce qui garantira la durabilité à long terme du système dans l'écosystème de la FAO. La deuxième version du Fichier mondial comporte actuellement les principales caractéristiques et composantes suivantes:

- 1) Interface utilisateur – développée conformément aux tendances actuelles en matière de technologies de l'information et aux directives de la FAO en matière d'image de marque pour les systèmes informatiques. L'interface a été développée afin d'être adaptable à divers appareils, tels que les téléphones portables et autres appareils électroniques. Elle est plus intuitive et plus rapide.
- 2) Tableau de bord – développé selon les spécifications de la version précédente du Fichier mondial.
- 3) Recherche simple et avancée – couvrant des spécifications similaires à celles du système précédent, mais permettant des recherches plus rapides.
- 4) Téléchargement groupé – une version améliorée de la fonctionnalité de téléchargement groupé des modules d'information dans le Fichier mondial est proposée dans le nouveau système.

Les changements sont notamment:

- a. Utilisation du format de fichier tableur Microsoft Excel Open XML (XLSX) plutôt que du format CSV (valeurs séparées par des virgules) pour les téléchargements. Ce changement, outre qu'il réduit la complexité pour l'utilisateur, permet également le téléchargement d'une série beaucoup plus importante de caractères qui posaient auparavant problème, comme l'utilisation de caractères non latins et de certains accents.
- b. Les problèmes liés à la vitesse de téléchargement lors du traitement de gros fichiers ont été résolus.
- c. Des améliorations globales ont été apportées pour rendre le processus de téléchargement plus intuitif pour l'utilisateur. Il s'agit notamment d'un traitement simplifié des erreurs, qui permet de télécharger des fichiers précédemment traités au format XLSX, en révélant toute erreur dans des cellules spécifiques et en fournissant des recommandations pour modifier les données incorrectes.

- 5) Connexion avec S&P Global – Les États peuvent désormais commencer leur liste de navires en téléchargeant, depuis leur compte dans le Fichier mondial, une liste de navires mise à disposition par S&P Global, la société chargée de créer et d'attribuer les numéros OMI pour le compte de l'Organisation maritime internationale (OMI). Les États pourront télécharger les cinq champs essentiels de tous leurs navires ayant un numéro OMI et pourront vérifier et compléter ces informations avant d'utiliser la fonctionnalité de téléchargement groupé des navires pour télécharger leur flotte dans le Fichier mondial.
- 6) Radiation de l'immatriculation – la version précédente du Fichier mondial ne contenait qu'une version de base de cette fonctionnalité, par laquelle les navires qui ont été radiés étaient essentiellement supprimés et devaient être traités individuellement. Le nouveau système permet le téléchargement groupé des radiations et la spécification des raisons de la radiation. En fonction de la raison, diverses règles commerciales ont été appliquées; par exemple, un navire radié pour cause de disparition ne peut pas être réenregistré dans le système.
- 7) API sécurisées – permettant une intégration sûre avec d'autres applications, y compris, mais sans s'y limiter, l'application GIES du PSMA. Cette fonctionnalité est donc proposée pour l'interface avec les systèmes nationaux et régionaux pertinents.

PARTICIPATION AU FICHIER MONDIAL – LA FLOTTE MONDIALE

Au 30 novembre 2022, 66 États Membres de la FAO participaient au Système d'information du Fichier mondial, répartis dans les régions de la FAO comme suit: 10 d'Afrique, 7 d'Asie, 27 d'Europe, 14 d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, 2 d'Amérique du Nord, et 5 du Pacifique Sud-Ouest.

Au total, 11 847 navires ont été téléchargés dans le Système d'information du Fichier mondial, incluant des navires d'une jauge brute (JB) inférieure ou supérieure à 100, ce qui représente près de la moitié de la flotte mondiale éligible.

Depuis la dernière réunion du GRWG en mai 2019, 11 États se sont ajoutés à la liste, passant de 55 à 66 États, et le Fichier mondial contient 2 764 navires supplémentaires, passant de 9 083 en 2019 à 11 847 navires, au 30 novembre 2022 (le tableau 1 fournit les chiffres par région).

Bien qu'il y ait eu une certaine amélioration depuis 2019, une augmentation du nombre de flottes et de navires est nécessaire pour que cet outil soit efficace pour faciliter la vérification des informations.

Tableau 1: Vue d'ensemble des flottes du Fichier mondial au 30 novembre 2022

Région	Nombre de navires	% de navires	Longueur	
			moyenne (m)	JB totale
Afrique	519	4%	44.02	227,745.00
Asie	2,121	18%	50.74	1,686,995.75
Europe	4,115	35%	31.87	1,599,829.38

Amérique latine et Caraïbes	1,215	10%	54.69	1,750,427.63
Proche-Orient	1	0%	29,00	294
Amérique du Nord	3,605	31%	24.58	474,099
Pacifique	271	2%	42.5	97,550.23
Mondial	11,847	100%	39.63	5,836,940

En ce qui concerne les informations fournies, les modules «Navire» et «Port» sont les deux modules généralement compilés. Les autres modules (par exemple, les autorisations) ne sont remplis que par quelques-uns.

Le module «Navire» fournit l'information de base (identification et caractéristiques du navire) à laquelle les autres modules sont reliés. Il comprend 51 champs de données différents, dont les cinq champs de données essentiels requis pour soumettre tout navire dans le système, à savoir l'identifiant unique du navire (UVI), l'État du pavillon, la longueur hors tout (LOA), le nom du navire et le tonnage du navire (JB ou TJB). Le tableau 2 ci-dessous énumère les modules téléchargés par les Membres de la FAO.

Tableau 2: Modules d'information par les fournisseurs de données (66 Membres), au 30 novembre 2022

Fichier mondial - Fournisseurs de données par modules													
Membres de la FAO	Navires	Historique	Autorisations	Insp. et surv.	Refus du port	Ports	Membres FAO	Navires	Historique	Autorisations	Insp. et surv.	Refus du port	Ports
Algérie							Lettonie						
Argentine							Libéria						
Australie							Lithuanie						
Belgique							Malte						
Belize							Mozambique						
Bosnie-Herzégovine							Namibie						
Brésil							Pays-Bas						
Bulgarie							Nouvelle-Zélande						
Canada							Nicaragua						

Chili							Norvège						
Chine							Panama						
Colombie							Pérou						
Îles Cook							Philippines						
Costa Rica							Pologne						
Croatie							Portugal						
Chypre							République de Corée						
Danemark							Roumanie						
Équateur							Seychelles						
El Salvador							Singapour						
Estonie							Slovénie						
Finlande							Afrique du Sud						
France							Espagne						
Gambie							Sri Lanka						
Allemagne							Soudan						
Ghana							Suède						
Grèce							Thaïlande						
Guatemala							Tonga						
Guinée							Trinidad-et-Tobago						
Islande							Turquie						
Indonésie							Royaume-Uni et Irlande du Nord						
Irlande							États-Unis d'Amérique						
Italie							Uruguay						
Kenya							Vanuatu						
Pourcentage d'occurrence par module								97.0	4.5	19.7	1.5	1.5	78.8

Une bonne partie des Membres de la FAO ont rempli davantage de champs de données que les cinq champs essentiels (pavillon, nom, numéro OMI, longueur hors tout et tonnage brut), comme cela a été recommandé pour que le Fichier mondial soit utile dans la lutte contre la pêche INDNR.

Parmi tous les champs de données non essentiels, il est clair que le type de navire devrait être considéré comme devant changer de statut pour devenir essentiel, étant donné qu'il est primordial de savoir au moins si le navire est un navire de pêche, un navire de transport ou un navire de ravitaillement. La CSITBP qui a été proposée par le GRWG5 et approuvée par le CWP 26, peut donc désormais être utilisée pour également comptabiliser les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement.

La figure 1 ci-dessous montre que l'information sur le type de navire manque pour un grand pourcentage de navires dans le système.

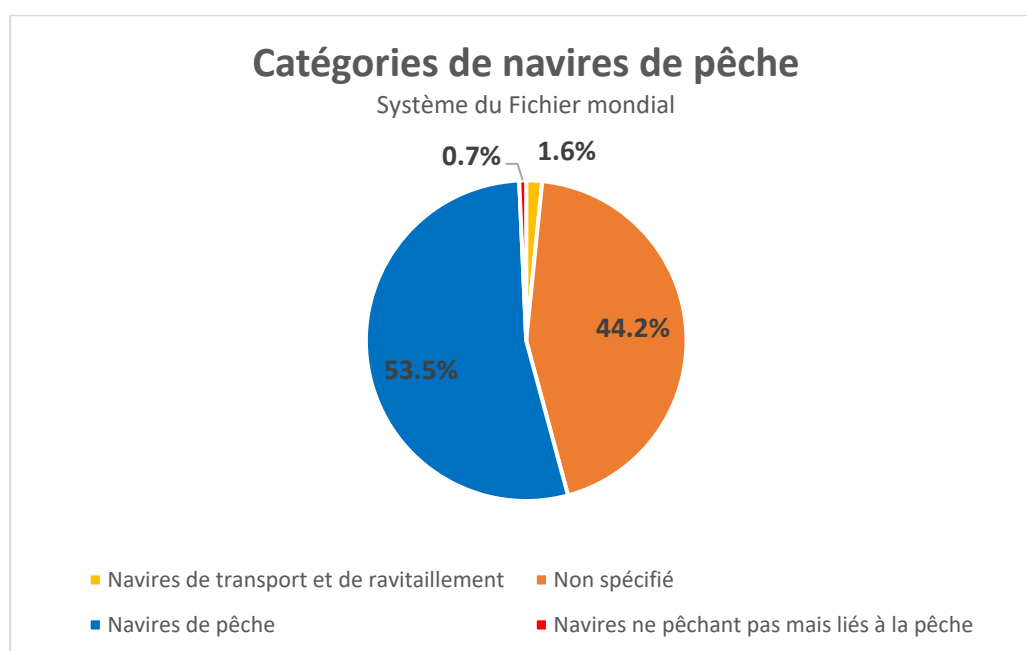


Figure 1 – Flotte du Fichier mondial par principales catégories de navires en pourcentage

En ce qui concerne le type spécifique de navire, la plupart des navires ne fournissent pas d'information sur leur catégorie ou celle-ci n'a pas été spécifiée. Un très faible pourcentage de navires (environ 19 pour cent) renseigne la catégorie à laquelle les navires appartiennent parmi les huit catégories présentées dans la figure 2 ci-dessous.

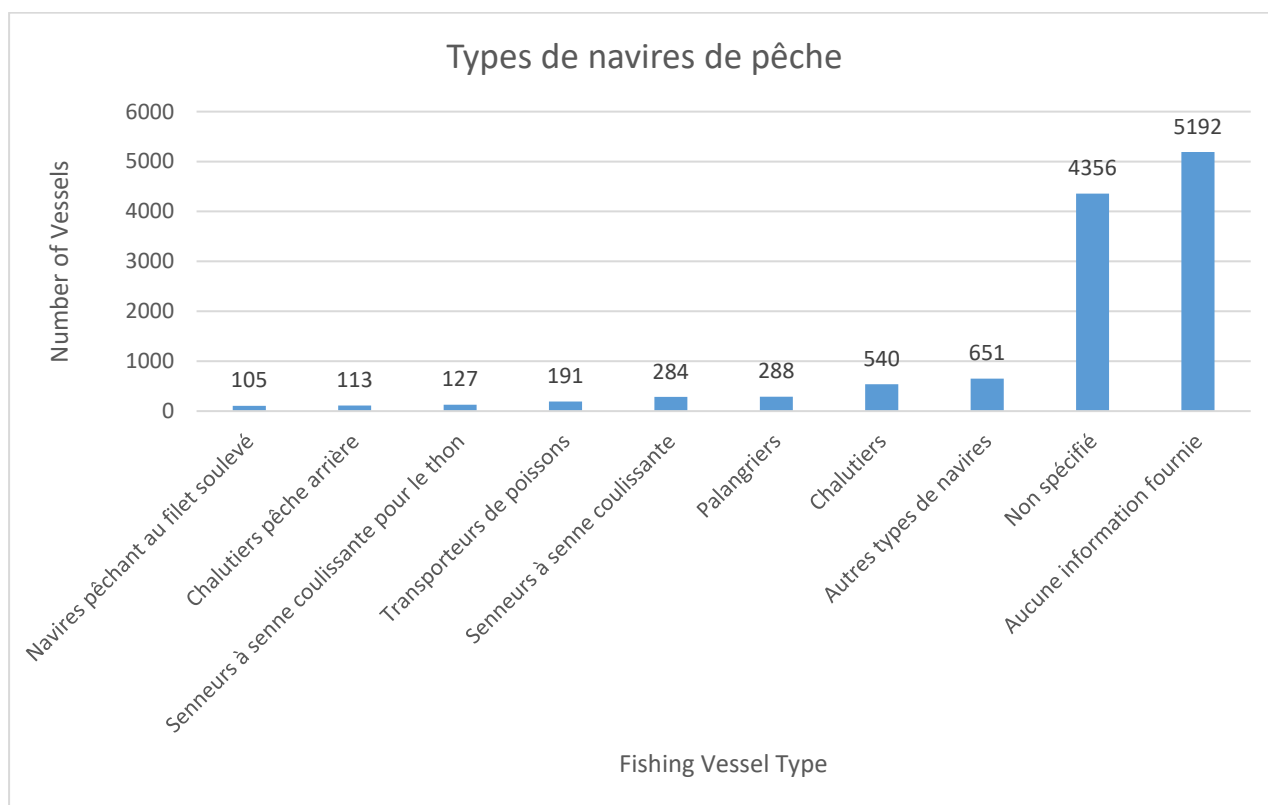


Figure 2 – Types de navires

En ce qui concerne la longueur, comme le montre la figure 3 ci-dessous, la majorité des navires du système ont une longueur supérieure ou égale à 24 m (LOA):

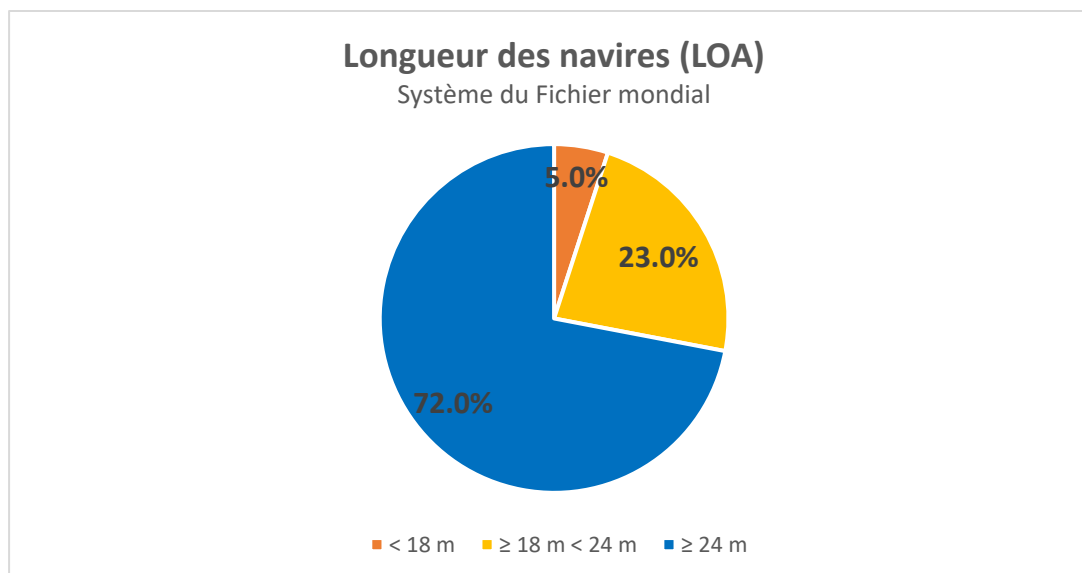


Figure 3 – Pourcentages de longueurs de navires (LOA)_Fichier mondial

IV. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

CONFIDENTIALITÉ

Le Fichier mondial de la FAO a été conçu comme un système de partage public des informations dès le départ, dans le but de lutter contre la pêche INDNR par l'échange d'informations, de manière transparente, sur la flotte mondiale. Les données peuvent être librement consultées par toute personne, mais les téléchargements ne sont accessibles qu'aux États du pavillon pour les navires de leur propre flotte. Seuls les cinq champs de données essentiels sont obligatoires pour tout enregistrement de navire dans le système, tandis que tous les autres restent volontaires mais fortement recommandés. Une centaine de champs de données intègre les différents modules (environ 50 dans le module navire), qui ont tous été soigneusement sélectionnés et approuvés par les Membres de la FAO car ils sont utiles pour soutenir les autorités qui ont besoin de vérifier ces informations. Par conséquent, les Membres de la FAO sont encouragés à compiler autant de champs de données que possible, en respectant les règles de confidentialité au niveau national. Le Fichier mondial reste public sans aucune section confidentielle protégée par des restrictions d'accès, sauf, logiquement, pour les fonctions de téléchargement, qui restent accessibles uniquement aux Membres de la FAO.

Bien qu'ils soient volontaires, certains champs de données sont très importants dans la lutte contre la pêche INDNR, comme ceux concernant la propriété. Aujourd'hui, 64 États ont téléchargé des navires dans le Fichier mondial, cependant:

- 47 États n'ont pas spécifié les propriétaires des navires;
- 53 États n'ont pas spécifié les opérateurs des navires;
- 61 États n'ont pas spécifié les propriétaires effectifs des navires.

En l'état actuel des choses, toutes les données du Fichier mondial sont publiques. Mais dans certains États, il est illégal d'utiliser les informations personnelles collectées sans le consentement préalable de la personne concernée. Par exemple, dans certains cas, lorsqu'un capitaine de navire, un propriétaire, un exploitant ou un propriétaire bénéficiaire effectif est une personne physique (et non une société), les données peuvent être collectées à des fins d'application de la loi, mais ne peuvent être rendues publiques. Cela pourrait être l'une des raisons pour lesquelles peu d'informations sur la propriété ont été rapportées dans le Fichier mondial à ce stade. Néanmoins, de telles données seraient sans aucun doute très précieuses pour les utilisateurs du Fichier mondial chargés de l'application de la loi.

Les informations sur la propriété pourraient faire l'objet d'une réflexion plus poussée, soit en évitant le partage d'informations personnelles par le biais du système et en encourageant les informations relatives aux compagnies, soit en envisageant la possibilité/l'utilité de développer une section dont l'accès serait limité aux seuls utilisateurs du Fichier mondial.

SECURITE DES DONNEES

La sécurité contre les violations de données est intégrée dans l'infrastructure en nuage de la FAO, comme cela est décrit dans une section précédente. Toutefois, d'autres processus peuvent entraîner une violation de la sécurité, comme ceux liés au partage des informations d'identification des comptes.

Le processus est actuellement réorienté vers la création de comptes d'utilisateurs personnels au lieu de comptes génériques par pays. Les comptes génériques présentent un risque pour la sécurité, car les mots de passe peuvent être partagés entre les personnes, ce qui accroît la possibilité d'une interception. Dans cette nouvelle approche de compte d'utilisateur personnel, chaque compte serait lié à une adresse

électronique unique et, lors de la création du compte, l'utilisateur serait invité à créer un mot de passe. En outre, cette approche permettrait de désactiver les comptes des utilisateurs qui ne devraient plus avoir accès au système, par exemple en raison d'un départ à la retraite ou d'un changement de poste. En outre, l'inclusion d'une identification multi-facteur est envisagée pour renforcer encore la sécurité des comptes.

V. LES NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION

Avec le lancement de la nouvelle version du Système d'information, le Fichier mondial se trouve à un moment clé où de nouvelles caractéristiques (composantes et fonctionnalités) peuvent maintenant être ajoutées dans le but de renforcer sa mise en œuvre afin d'atteindre plus efficacement ses objectifs.

Plusieurs améliorations sont actuellement prévues pour les prochaines phases de développement du système, notamment:

- Téléchargement et modification par le biais de formulaires en ligne – cette fonctionnalité est presque terminée et nécessiterait des tests avant d'être placée dans l'environnement de production du système. Elle permettrait aux utilisateurs de télécharger des navires et d'autres modules, un par un, ou de modifier des informations existantes sur leur flotte. Cela devrait faciliter l'échange d'informations pour les États ayant des flottes de navires plus petites.
- Connexion aux registres et fichiers nationaux et régionaux des navires – ces connexions devraient avoir un impact important sur la quantité d'informations sur les navires échangées dans le système et garantir que ces informations soient actualisées. Le système a été développé de manière à permettre ces connexions par le biais d'API, comme cela a déjà été fait avec la connexion API au GIES et à S&P Global. À terme, les connexions et l'échange de données entre les systèmes pourraient être encore facilités par l'utilisation de la norme FLUX de l'ONU.
- Gestion avancée des utilisateurs, pour améliorer la coordination au niveau national. Cela permettrait aux utilisateurs désignés au niveau national d'approuver d'autres comptes et éventuellement de gérer les droits de chaque compte en termes de visualisation et de téléchargement d'informations. Un accès centralisé aux comptes sera fourni aux utilisateurs désignés, qui pourront, de manière autonome, attribuer et gérer les autorités locales d'enregistrement (ALE) à leur gré.
- Page des points focaux nationaux – comme c'était le cas dans l'ancien système, cette page présentera des informations sur tous les points focaux nationaux du Fichier mondial dans la zone de l'application réservée aux mots de passe afin de faciliter la communication entre les États.
- Guide de téléchargement groupé – comme c'était le cas dans l'ancien système, il est prévu d'introduire des pages supplémentaires avec du contenu pour guider les utilisateurs sur le téléchargement groupé.
- Tableau de bord dynamique, pour fournir un aperçu visuel en temps réel (données agrégées) de la participation et du niveau de mise en œuvre de l'application.
- Authentification multifactorielle, pour fournir des niveaux de sécurité renforcés et empêcher tout accès non autorisé au système.
- Service d'authentification centrale (CAS), pour permettre un point d'accès unique à tous les systèmes du Fichier mondial pour ses différents environnements.

AUTRES CONSIDERATIONS

Extension des champs essentiels

Les cinq champs essentiels, à savoir l'UVI (numéro OMI), l'État du pavillon, la longueur hors tout, le nom du navire et le tonnage brut ou le tonnage brut enregistré, ont été établis par le GRWG comme étant le nombre de champs minimum requis pour télécharger un navire dans le Fichier mondial afin de construire le squelette de base de la flotte mondiale éligible dans le Fichier mondial. Avec les améliorations apportées au mécanisme d'échange d'informations dans le Fichier mondial, notamment la connexion avec S&P Global, il faudrait envisager d'augmenter le nombre de champs essentiels requis dans l'application. Il serait particulièrement intéressant d'ajouter les champs qui sont fondamentaux pour une meilleure identification des navires, faisant ainsi du Fichier mondial un outil plus efficace pour les États.

Comme le montre la figure 1, 44,2 pour cent des navires entrés dans le Fichier mondial ne fournissent aucune information sur la catégorie du navire, ce qui signifie qu'il n'est pas possible, à partir du Fichier mondial, de déterminer si ces navires sont directement impliqués dans une activité de pêche ou s'ils y contribuent, et encore moins quel type d'activité ils ont. De plus, avec les nouvelles Directives volontaires de la FAO sur le transbordement approuvées par le COFI35, il devient de plus en plus pertinent de pouvoir identifier les types de navires et de comprendre quelles catégories de navire figurent dans le Fichier mondial, c'est-à-dire non seulement les navires de pêche mais également les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement. En raison de l'importance des catégories pour l'identification correcte d'un navire, le GRWG devrait envisager de les inclure comme champ essentiel.

Extension des modules

La plupart des caractéristiques attendues de la deuxième version du Système d'information du Fichier mondial devant être achevées durant la période intersessionnelle entre le GRWG6 et le GRWG7, il est possible de reprendre en considération des éléments du Fichier mondial qui avaient été discutés dans le passé mais qui avaient été exclus à l'époque afin de cibler les caractéristiques essentielles du système. L'un de ces éléments serait la possibilité d'ajouter un module sur l'équipage.

Plusieurs réunions et initiatives du COFI, telles que le Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OIT/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les questions connexes, ont reconnu les liens évidents entre la pêche INDNR et les conditions de travail qui ne respectent pas les normes en vigueur à bord des navires de pêche.

Afin de renforcer l'analyse des risques et d'appuyer le travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur cette dernière question, une analyse pourrait être menée pour évaluer les avantages d'ajouter un tel module dans le Fichier mondial.

VI. RÔLE DES ORGANES RÉGIONAUX DES PÊCHES (ORP) DANS L'ÉCHANGE DE DONNÉES

La soumission des données certifiées des États Membres de la FAO au système du Fichier mondial peut se faire par l'intermédiaire des registres régionaux. Les connexions peuvent être établies directement par le biais d'API et, plus tard, éventuellement également en utilisant la norme FLUX de l'ONU.

Le COFI a appelé à plusieurs reprises à renforcer le rôle que les ORP peuvent jouer dans la lutte contre la pêche INDNR. À ce jour, il n'existe aucune connexion avec les registres régionaux des ORP qui

pourrait contribuer à faciliter ou à automatiser le processus et à augmenter le nombre de flottes et l'étendue des informations du Fichier mondial. La FAO doit redoubler d'efforts pour établir de telles connexions afin d'élargir les possibilités pour les Membres de la FAO de contribuer au Fichier mondial en lui fournissant des données sur les flottes. Un certain nombre d'initiatives sont prévues, axées d'une part sur le développement des connexions, avec une coordination et des réunions techniques, et d'autre part sur la sensibilisation des Membres de la FAO par le biais d'un soutien, de la participation aux réunions des ORP, de produits de communication, etc.

VII. RÔLE DU FICHIER MONDIAL À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

L'activité de pêche au niveau international repose sur l'utilisation de navires pour la pêche. Il est clair qu'une liste de tous les navires ayant une activité au niveau international, c'est-à-dire pêchant en haute mer ou dans la zone économique exclusive d'un autre pays, ne peut que constituer l'épine dorsale de tout système d'information développé pour soutenir la mise en œuvre d'un instrument international. Par conséquent, le Fichier mondial est appelé à jouer un rôle clé dans le soutien de ces systèmes qui reposent sur l'identification des navires ou qui y sont liés.

ACCORD RELATIF AUX MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT (PSMA)

Le rôle que le Fichier mondial peut jouer dans la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port a déjà été reconnu à plusieurs reprises, lors des sessions du COFI et des MOP. La vérification de l'identification d'un navire étranger, des licences et des autres informations contenues dans le Fichier mondial est fondamentale pour l'analyse des risques. C'est la raison principale de la connexion avec le Système mondial d'échange d'information (GIES) du PSMA, qui facilite en même temps le processus de saisie des données en pré-remplissant les informations certifiées par l'État sur le navire à partir du Fichier mondial dans les formulaires du GIES.

ACCORD D'APPLICATION

L'Accord d'application de la FAO de 1993 comporte des dispositions relatives à l'échange d'informations entre les Parties par l'intermédiaire de la FAO, conformément à l'article VI. Le document de référence 19 de la session du COFI35 explore le rôle que le Fichier mondial peut jouer dans la mise en œuvre de l'Accord d'application de la FAO (voir section 2.7.3). Bien qu'elle ait été conçue à l'origine pour compiler des informations relatives à l'Accord d'application, la Base de données des autorisations des navires en haute mer (HSVAR), un système dont l'accès est limité aux seules Parties à l'Accord d'application (actuellement 45), n'a pas été utilisée de manière significative par les Parties à l'Accord d'application. Près de trois décennies plus tard, toutes les données qui doivent être échangées dans le cadre de l'Accord d'application peuvent maintenant être mises à disposition de tous grâce à l'utilisation du Fichier mondial. À cet égard, et à la lumière des appels successifs du COFI pour éviter la duplication des efforts, il faudrait envisager que le Fichier mondial serve de système pour répondre aux exigences de l'Accord d'application.

Le tableau 3 ci-dessous présente les champs de données détaillés requis par l'Accord d'application (12 obligatoires et 7 facultatifs) et le Fichier mondial (5 essentiels et le reste facultatif) à titre de référence.

Tableau 3: Liste des champs de données requis dans l'Accord d'application de la FAO et le Fichier mondial de la FAO

Accord d'application**Fichier mondial**

Champs de données obligatoires	Champs de données obligatoires
Nom du navire de pêche	Numéro UVI/OMI
Numéro d'immatriculation	Nom du navire de pêche
Noms précédents (si connus)	État du pavillon actuel
Port d'immatriculation	Longueur hors tout
Pavillon précédent (le cas échéant)	JB ou TJB
Indicatif international d'appel radio (le cas échéant)	Champs de données facultatifs
Nom du ou des propriétaires	Près d'une centaine, classées en différents modules d'informations qui comprennent:
Adresse du (des) propriétaire(s)	Détails du navire (<i>52 champs de données</i>)
Lieu de construction	Détails historiques (<i>8 champs de données</i>)
Date de construction	Autorisations (<i>13 champs de données</i>)
Type de navire	Refus d'entrée au port (<i>6 champs de données</i>)
Longueur	Inspection et surveillance (<i>18 champs de données</i>)
Champs de données facultatifs	Listes de navires INDNR
Nom de(s) opérateur(s)/exploitant(s) (le cas échéant)	Ports (<i>2 champs de données</i>)
Adresse du ou des opérateurs/exploitants (le cas échéant)	
Type de méthode(s) de pêche	
Creux sur quille	
Largeur	
TJB	
Puissance du (des) moteur(s) principal(aux)	

En termes pratiques, les Parties à l'Accord d'application pourraient remplir leurs obligations en vertu de l'article VI en soumettant les informations pertinentes au Fichier mondial.

DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR LE TRANSBORDEMENT

Les navires engagés dans des opérations de transbordement font partie de l'essence du Fichier mondial depuis sa création. Son nom même indique l'importance et le rôle que le transport, et aussi les navires

de ravitaillement, peuvent jouer dans les opérations de pêche et par conséquent son impact sur la durabilité des pêcheries. Avec l'approbation récente des Directives volontaires pour le transbordement, des exigences minimales ont été définies au niveau international pour réglementer, suivre et contrôler cette activité.

Le Fichier mondial a été conçu pour compiler les informations relatives au transbordement par le biais du module «Navire», où le type de navire peut se référer à diverses catégories de navires autres que les navires de pêche selon la nouvelle classification (CSITBP) et par le biais des modules «Licences», où les licences de transbordement peuvent également être compilées.

L'annexe I (déclaration de transbordement) et l'annexe II (déclaration de débarquement) des Directives volontaires sur le transbordement font référence à une grande variété de données relatives à l'identification du navire et aux licences qui sont incluses dans le Fichier mondial, notamment le numéro OMI comme «requis, si éligible», ce qui facilitera les processus de vérification au moment de l'inspection ainsi que la traçabilité des produits de la pêche.

SYSTEMES DE DOCUMENTATION DES CAPTURES

La traçabilité des produits de la pêche devrait couvrir toutes les étapes, de la mer au consommateur. Les diverses étapes qui conforment ce processus peuvent relever de la responsabilité de différents États, y compris au moins de l'État du pavillon, du port et du marché. Il est donc important d'assurer un lien adéquat tout au long de la chaîne de valeur, depuis l'activité de pêche, en passant par tous les transbordements éventuels, les débarquements, la transformation, le conditionnement et la commercialisation. Le numéro OMI, en tant qu'UVI pour les navires ayant une activité internationale, peut jouer un rôle important pour garder la trace de l'origine du produit et établir un lien avec les informations qui peuvent donner des indications sur sa légalité par le biais du Fichier mondial. En tant que pièce d'identification clé pour les navires, le numéro OMI devrait figurer dans tous les documents relatifs aux produits de la pêche.

ACCORD DU CAP DE L'OMI ET CONVENTION DE L'OIT SUR LE TRAVAIL DANS LA PECHE

Lors de l'élaboration du Fichier mondial, plusieurs considérations ont été introduites concernant les liens entre la pêche INDNR, la sécurité des navires et les conditions de travail ne respectant pas les normes en vigueur. La version précédente du Fichier mondial comportait un lien hypertexte vers le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes (GISIS)⁶ de l'Organisation maritime internationale (OMI), ce qui signifie que les informations contenues dans GISIS sur un navire spécifique étaient mises à la disposition de l'utilisateur du Fichier mondial par un simple clic. Les préoccupations en matière de sûreté, de pollution ou de sécurité peuvent être prises en compte dans l'analyse des risques afin de mieux comprendre et analyser un cas spécifique.

Grâce au Groupe de travail conjoint FAO/OIT/OMI sur la pêche INDNR et les questions connexes (JWG), la coopération et la coordination entre les trois agences des Nations Unies progressent. Des activités sont en cours d'élaboration et de planification en vue d'une collaboration plus étroite. Les liens entre les systèmes d'information des trois organisations pourraient apporter de nombreux avantages à la mise en œuvre d'instruments tels que le PSMA, l'Accord du Cap de l'OMI (CTA) et la Convention sur le travail dans la pêche (C188). À cet égard, les informations sur les effectifs et les nationalités des équipages à bord des navires de pêche pourraient contribuer à la fois à l'analyse des

⁶ <https://gisis.imo.org/Public/Default.aspx>

risques dans le secteur de la pêche et à l'obtention d'informations plus précises pour la mise en œuvre de la C188 de l'OIT.

VIII. ASSISTANCE AUX ÉTATS EN DÉVELOPPEMENT

Une aide au développement des capacités en relation avec la mise en œuvre du Fichier mondial est proposée par le biais du Programme mondial de développement des capacités de la FAO pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et des mesures et outils complémentaires.

Plusieurs projets dans le cadre du Programme comprennent des activités fournissant un soutien aux États en développement, notamment:

- une sensibilisation, par le biais d'événements et de produits de communication;
- un soutien pour assister aux réunions du GRWG;
- une assistance technique dans les pays pour l'évaluation des systèmes nationaux ou soutien au niveau informatique pour les liaisons automatiques;
- un soutien technique, par le biais d'un service d'assistance dédié;
- des formations.

Ces programmes ont été mis en œuvre par la FAO avec le soutien de contributions financières de l'Union européenne (UE), de l'Islande, de l'Espagne, de la Suède et des États-Unis.

Plus récemment, l'Union européenne a proposé un soutien financier pour créer et gérer un service d'assistance qui fournit un soutien aux Membres de la FAO dans la mise en œuvre du Fichier mondial et un soutien d'assistance technique supplémentaire à un nombre limité d'États en développement est proposé grâce à un projet financé par l'UE. Les fonds restent insuffisants pour soutenir un nombre suffisant d'États.

La FAO s'intéresse maintenant au développement d'un programme de formation pour aider les pays à utiliser le Fichier mondial et à l'élaboration de matériel de soutien à cet égard. Différentes activités sont envisagées à ce stade initial, notamment des ateliers de formation et du matériel de formation tel que des manuels.

En outre, la fonctionnalité des domaines multiples est prête à être mise à disposition selon les besoins.